



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E125795

VALABLE JUSQU'AU 04/05/2026

ÉDITÉ LE 07/05/2025

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 06/01/2003

Forme juridique : EIRL

Capital : DEPUIS LE 02/03/2025

0

Raison sociale : GUERINEAU JEAN

4 RUE TIVOLI  
17230 MARANS

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RM

Siret : 444 566 491 00015

Code NACE : 4332A

Numéro caisse de congés payés : 5400708

Assurance Responsabilité Travaux :

MAAF 117070808 K 001

Assurance Responsabilité Civile :

MAAF 117070808 K 001

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/01/2025

Téléphone : 05 46 01 19 59

Portable : 06 10 28 26 47

Fax :

Site Internet :

E-mail : jeanyvesguerineau@sfr.fr

Responsabilité légale :

GUERINEAU JEAN-YVES CHEF D'ENTREPRISE

Effectif moyen : 4

Tranche de classification : EFF1

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité                                                                                | * Date d'attribution |
|------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| 3511 | Fourniture et pose de menuiseries extérieures en maison individuelle, petit collectif et petit tertiaire Mention RGE | 14/03/2023           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                                         | Date d'attribution |
|----------------------------------------------------|--------------------|
| o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur | 01/01/2021         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOUR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE D'ANGOULEME  
91 BOULEVARD DE BRETAGNE  
16710 SAINT-YRIEIX-SUR-CHARENTE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.